

L'année suivante, le 10 juillet 1728, Jean-Jacques Grimod Bénéon rendit hommage au roi pour la baronnie de Riverie. Cet hommage fut renouvelé encore, le 22 mars 1741 (1).

Jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, la cure de Riverie occupait un bâtiment situé auprès de l'église, dont il n'était séparé que par le cimetière. Mais par son testament, en date du 30 mars 1712, une dame Catherine Buirin, veuve du sieur Michel Chavassieu, fit don du presbytère actuel, en imposant au curé l'obligation de fournir une chambre à un vicaire, pour l'entretien duquel elle légua son domaine de Grange-Veillon. Déjà son mari avait fait don, pour cet objet, d'une rente de 15 bichets de blé (environ 5 hectolitres), affectée sur son domaine appelé de la Barre.

Vers 1731, un procès s'engagea, au sujet de l'exécution de ce legs, entre le curé M. Monod et les habitants de Riverie.

Ce différend, qui fut tranché en faveur de ces derniers par une sentence de la sénéchaussée de Lyon, du 15 septembre 1731, confirmée par un arrêt du Parlement du 15 janvier 1734, entraîna le changement du curé. Mais le nouveau titulaire, M. Mérault, s'empressa de transiger avec les habitants, le 31 décembre 1734. Il s'engagea à fournir le logement du vicaire et à lui payer la somme annuelle de 150 livres ; de son côté, le baron de Riverie, renonça, pour favoriser cet accord, à tous ses droits de service et de milods sur le domaine de Grange-Veillon, tant que les revenus seraient affectés à l'entretien d'un vicaire (2).

(1) Archives du Rhône, C, 1397.

(2) Notariat de Riverie. Fonds Dugueyt.